

L'an deux mille dix-huit et le 17 décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Nicole BERNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2018.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 18.

Nombre de votants : 11 et 12 à partir du 2^{ème} point

Nombre de procurations : 1 pour le 1^{er} point

PRESENTS : M. BERNARD Nicole. ROBERT André. MOULIN Bernard. ASSEMAT Nicole. CORTES Daniel. BOUVIER Maryse. LESNIOHSKI Simon. BAILLOUD Monique. GENTON Dominique (arrivé à partir du point 2). VANET-ROUX Laurence. CLARET Nelly. EPISSE Jean-Claude.

EXCUSES AVEC POUVOIR : GENTON Dominique à MOULIN Bernard

ABSENTS : LACROIX Josie. OCTRUE Bruno. ZABOROWSKI Dorothée. JOLLY Myriam.

NEMOZ Xavier. FERRATO Nicolas

Secrétaire de séance : CORTES Daniel

Le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2018 n'appelle pas d'observations. Nicole BERNARD aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

Madame le Maire fait part au Conseil de sa demande de modification de l'ordre du jour par l'ajout d'une délibération concernant une décision modificative pour le budget principal.

Le Conseil accepte cet ajout de délibération à l'unanimité.

1. CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OVIV 2019-2020

En date du 12 décembre 2016 la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'OVIV pour les activités socle du centre social a été approuvée.

Suite à la dissolution du SIVARES, les collectivités membres du syndicat doivent pérenniser les actions et les projets du Centre Social OVIV en s'engageant financièrement sur les activités socle et éventuellement sur des actions dites « optionnelles ».

Madame le Maire présente la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens de l'association OVIV pour les activités socle du centre social pour 2019-2020 approuvée à 10 voix pour et 2 voix contre .

2. REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COMMUNE DE MONSTEROUX-MILIEU POUR L'ACCUEIL DU CENTRE SOCIAL OVIV

Les 7 communes : Auberives sur Varèze, Chalon, Cheyssieu, Cour et Buis, Monsteroux-Milieu, Montseveroux et Vernioz se sont engagées, lorsque le SIVARES existait, de participer à part égale, au remboursement de travaux d'aménagement pour le site de Monsteroux-Milieu, afin d'accueillir le centre social OVIV.

Monsteroux-Milieu a supporté financièrement toutes les dépenses liées à cet aménagement soit la somme de 5400.00 €. Les loyers de l'année 2017 soit 3600.00 € ont été intégré dans les charges locatives de ladite année.

Il reste la somme de 1800.00 € à devoir à la commune de Monsteroux-Milieu qui viendra épurer la totalité de l'investissement assumé par cette commune

De ce fait, il ne sera plus demandé de loyer aux 7 communes ni au centre social OVIV.

La charge définitive soldant le reliquat du loyer de Monsteroux-Milieu est réparti comme suit :

Total des charges 2018	% part fixe	Part fixe	Nbre de communes	Part fixe par commune	Montant par commune
1 800.00 €	30 %	540.00 €	7	77.14 €	1 260.00 €
Communes de l'OVIV	Nbre inscrits par commune	% part restante	Part restante	Part fixe par commune	Total par commune
Auberives sur Varèze	74	10.42 %	131.32 €	77.14 €	208.47 €
Chalon	20	2.82 %	35.49 €	77.14 €	112.64 €
Cheyssieu	75	10.56 %	133.10 €	77.14 €	210.24 €
Cour et Buis	80	11.27 %	141.97 €	77.14 €	219.11 €
Monsteveroux	95	13.38 %	168.59 €	77.14 €	245.73 €
Monsterou-Milieu	163	22.96 %	289.27 €	77.14 €	366.41 €
Vernioz	203	28.59 %	360.25 €	77.14 €	437.40 €
Total	710	100.00 %	1 260.00 €	77.14 €	1 800.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à La répartition présentée ci-dessus et le versement de 208.47 € à la commune de Monsteroux-Milieu est approuvé à 8 voix pour et 4 voix contre

3. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'ISERE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère propose aux collectivités territoriales de la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour effectuer un diagnostic de l'ensemble des documents à tirer et classer. Suite à ce diagnostic l'archiviste proposera un nombre de jour d'intervention qui devra être validé par la collectivité.

La collectivité mettra à disposition de l'archiviste les moyens et locaux nécessaires pour lui permettre de réaliser son travail. Elle désignera au sein de ses services, un correspondant chargé d'assurer le suivi des interventions, en capacité de répondre aux sollicitations.

La tarification est réalisée conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, il comprend la rémunération de la prestation et les frais de déplacement. Soit un coût journalier d'intervention de 200 €.

La convention prend effet à la date de la signature pour une durée de 3 ans. A défaut de renonciation par l'une des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée.

Compte-tenu de la nécessité de recenser et d'organiser la conservation des archives stockées dans les locaux de la mairie, la convention avec le CDG est approuvée à la majorité des suffrages exprimés.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Au vu des crédits insuffisants, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits sur le budget principal.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide des modifications suivantes :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvements par la DM	106 909.00 €	0.00 €	15 000.00 €	121 909.00 €
65 Autres charges gestion courante	106 909.00 €	0.00 €	15 000.00 €	121 909.00 €
6574/65	30 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	45 000.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvements par la DM	94 004.00 €	0.00 €	15 000.00 €	109 004.00 €
74 Dotations et participations	94 004.00 €	0.00 €	15 000.00 €	109 004.00 €
7482/74	10 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	25 000.00 €
Total général des dépenses d'investissement	1 811 496.81 €	0.00 €	0.00 €	1 811 496.81 €

Total général des recettes d'investissement	1 811 496.81 €	0.00 €	0.00 €	1 811 496.81 €
Total général des dépenses de fonctionnement	888 646.00 €	0.00 €	15 000.00 €	903 646.00 €
Total général des recettes de fonctionnement	888 646.00 €	0.00 €	15 000.00 €	903 646.00 €

5. COMPTE RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS

- ✚ Point sur les travaux de l'école
- ✚ Point sur les travaux du local pour la micro crèche
- ✚ Préparation des vœux du 6 janvier 2019

L'ordre du jour épuisé, Nicole BERNARD clôt la séance du Conseil Municipal à 21h20